

De L. F. McKinnon et autres, directeurs provisoires de la Compagnie Canadienne Nationale de chemin de fer et de transport, demandant une prolongation du temps dans lequel elle doit commencer et compléter son chemin de fer ;

De la "Royal Trust Company", compagnie constituée en corporation par la législature de la province de Québec, demandant à être constituée par une loi fédérale ;

De la Banque de Montréal, demandant l'autorisation de fixer au montant de cent piastres la valeur au pair ou nominale de toutes les actions de son capital ;

De Eugene O'Keefe et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Home Savings Bank of Canada" ;

De la Compagnie d'estacades de Ristigouche, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les membres présents et futurs de la compagnie sous le nom de "Compagnie d'estacades et de glissoires de Ristigouche" ;

De Edouard Turgeon et autres, de Saint-Jean de Matha, province de Québec, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de colonisation de Joliette" ;

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et Côte Kootenay, constituée en corporation en vertu des Statuts de la Colombie-Britannique, demandant à être constituée en corporation avec les pouvoirs ordinaires accordés aux compagnies de chemin de fer par le Parlement du Canada.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état en détail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au département du Secrétariat d'Etat du Canada depuis le dernier état (19 février 1902) soumis au parlement du Canada, en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts revisés du Canada.

Ordonné, qu'il soit déposés sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No .*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une copie des Ordres en Conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1902, conformément aux dispositions de l'article 91 de l'Acte des terres de la Couronne, chapitre 54 des Statuts Revisés du Canada et de ses amendements.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No 75.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 20 mars 1903.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte des impressions du Parlement, et que les membres du comité des impressions, savoir : MM. Bennett, Casgrain, Clarke, Davis, Holmes, Hughes (Victoria), Hyman, Johnston (Cap-Breton), Johnston (Lambton), LaRivière, Lavergne, Loy, Maclean, McColl, Marcell (Bonaventure), Oliver, Parmelee, Préfontaine, Richardson, Scott, Sutherland (Oxford), Taylor, Thompson et Tisdale, agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des impressions du Parlement.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,

*Greffier des Communes.*

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants :—